

Re: Demande de compléments - Dossier de demande d'examen au cas par cas - Saint-Bris-Le-Vineux

D DREAL Bourgogne-Franche-Comté/STE/DEE (Département Évaluation Environnementale) emis par LEBLANC Laetitia (chargé de mission évaluation environnementale) - DREAL Bourgogne-Franche-Comté/STE/dee.dreal-bfc@developpement-durable.gouv.fr>
À : Marine SPEISSER
Cc : (Shared) Gildas BARON; Axel DUBREUIL; Christophe MOREAU; DREAL Bourgogne-Franche-Comté/STE/DEE (Département Évaluation Environnementale) <dee.dreal-bfc@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour,

Vous avez sollicité le département évaluation environnementale dans le cadre d'une demande d'examen au cas par cas concernant le projet cité en objet. Toutefois, ce dossier n'est pas complet et ne peut donc pas être instruit par nos services.

Le projet envisagé s'inscrivant sur un ancien site ICPE, je vous invite à me transmettre les documents relatifs à la sablière (arrêté d'autorisation, cessation d'activité, etc.).

Par ailleurs, de quelle manière la voie de circulation prévue au nord de l'emprise du projet sera-t-elle aménagée (dimensions, matériaux...) ? Les aménagements situés en zone A seront-ils conformes au règlement du PLU de Saint-Bris-le-Vineux, notamment ses articles UX5, et A7 ?

Ces éléments sont à retourner par mail à l'adresse mail dee.dreal-bfc@developpement-durable.gouv.fr

A la réception d'un dossier complet, l'autorité en charge du cas par cas rendra une décision soumettant ou dispensant d'évaluation environnementale le projet dans un délai de 35 jours.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement,

Laetitia LEBLANC
Chargée de mission évaluation environnementale
Service Transition Ecologique (STE)
Département Évaluation Environnementale (DEE)

DREAL Bourgogne-Franche-Comté
5 voie Gisèle Halimi - BP 31209 - 25005 BESANÇON cedex
Tél : 03 39 59 62 99 / Mob : 06 60 30 70 28
www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr

 PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ Liberté Égalité Fraternité	Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement
--	--